



REGLEMENT DE LA CDC OPEN 2020

Suite à la COVID 19, la Commission Championnat de Clubs a décidé d'organiser pour 2020 un CDC nouvelle formule sous forme concours A-B, afin que les joueurs des clubs puissent se rencontrer sans rassemblement sur un même lieu comme en 2019.

Article 1 : Tous les clubs affiliés à la FFPJP par le biais du CD 03 dans la catégorie correspondante Open et Féminine pourront inscrire une ou plusieurs équipes, inscription gratuite.

Article 2 : Le tirage intégral du 1^{er} Tour des CDC Open et Féminin seront effectués par Gestion Concours (concours A-B) en tenant compte dans la mesure du possible du kilométrage des distances entre 2 clubs.

Article 3 : La rencontre se déroulera sur les terrains tracés du club le 1^{er} nommé, si non autorisation de la mairie du club recevant inversé la rencontre.

Article 4 : Les rencontres se dérouleront aux dates ci-dessous, début de la compétition 9 H.

	CDC OPEN A	CDC OPEN B	CDC FEM. A	CDC FEM. B
06 septembre :	1^{er} Tour		1^{er} Tour	
13 septembre :	2^{ème} Tour	1^{er} Tour	Cadrage	1^{er} Tour
20 septembre :	Cadrage	2^{ème} Tour	1/2 Finales	
27 septembre :	1/4 Finales	Cadrage		
04 octobre :	1/2 Finales	1/2 Finales		
11 octobre :	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE

Article 5 : Chaque club recevant devra fournir la feuille de match et la transmettre par courriel ou tél. le jour même et par courrier dès le lendemain au responsable de la commission.

En cas de litige remplir la case observation-réclamation de la feuille de match, (la commission Championnat du CDA est seule à régler le litige.)

Article 6 : Les équipes perdantes du premier tour joueront en consolante (concours B).

Article 7 : Le compte des points sera de 2 points pour les têtes à têtes, 3 points pour les doublettes et 5 points en triplètes.

Article 8 : Un haut de tenue homogène est obligatoire pour les rencontres.

Article 9 : Le président du club ou son représentant fera office d'arbitre, il ne pourra pas être joueur.

Article 10 : Le capitaine de l'équipe pourra faire partie des huit joueurs (6 joueuses) inscrit(e)s sur la feuille de match.

Article 11 : Tout joueur des catégories jeunes, féminines, seniors et vétérans peut participer à ces compétitions.

Article 12 : Pour la Journée Finale un Jury doit être affiché, il est composé du Délégué du CDA, de l'Arbitre de chaque catégorie Open et Féminin et d'un membre licencié non joueur des clubs concernés.

Article 13 : Lors de la Journée Finale qui aura lieu à Montmarault le 11 octobre, 14 H, les récompenses seront les suivantes :

Vainqueurs Open A & B et Féminin A & B, 300 € à chaque Equipes + Coupes

Finalistes 150 € à chaque Equipes + Coupes

50€ à chaque équipe n'ayant pas atteint la journée finale

** La Commission Championnat des Clubs se réserve le droit d'aménager ce règlement*

Commission des Championnats des Clubs XN 26/08/2020